



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE du 26 FEVRIER 2015

DLB 2015/007

L'an deux mille quinze et le Jeudi 26 Février 2015, à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents : Louis BORRAS, Bernard CHAUD, Jean-Yves LE BOZEC, Alain MARTI, Annie ROUGEOT, José SATORRE, Claude BASTIER, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Jean-Marie AT, Louis BENTAJOU, Rémi BOUYALA, Louis CARME, Michel CARAYON, Jean-Luc CHAILLOU, Laurent DURBAN, Philippe FAURE, Robert GAIRAUD, Rémy GLOMOT, Alain GRENIER, Alain HUC, Muriel ICHER, Marion MAERTEN, Philippe MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Gérard MILLAT, Stéphane PEPIN-BONNET, Christine PRADEL, Gilbert MENARD, Alain RYAUX, Véronique SALGAS, Annick SATGER, Bernard SAUCEROTTE, Henri SAUCEROTTE, Christian THERON, Michel TRINQUIER, Alain VOGEL-SINGER, Olivier BRUN, Christian ALLEMANY, Olivier ASTRUC, Gérard COMBES, Paul ISARD, Sylvie KLEIN, Pierre USACHE, Emmanuel VILLANEUVA, Michel LOUP, Richard NOUGUIER, Norbert ETIENNE, Robert SOUQUE, Edgar SICARD

Absents excusés : Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Jean-Pierre Rougeot, Alain BIOLA, Bruno JULIEN

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE ETUDE SUR LA REALISATION D'UN CENTRE DE TRI DE COLLECTE SELECTIVE SUR L'OUEST DE L'HERAULT

Afin de réaliser des installations de capacité et donc de rentabilité plus importantes, capables de traiter l'extension des consignes de tri qui tend à se généraliser, le SICTOM envisage de proposer aux collectivités de l'Ouest Hérault la construction d'un centre de tri de collecte sélective permettant de prendre en compte l'intégralité du gisement de ce secteur. Il convient au préalable de mener une étude technique, juridique, réglementaire et financière d'un coût estimé à 80 000 € TTC.

Monsieur le Président sollicite l'assemblée délibérante afin de lui permettre de demander des subventions pour financer cette étude auprès de l'ADEME, du Conseil Général, de la Région et de l'Union Européenne.

Le comité syndical, ouï l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à déposer des demandes de subvention ci-dessus mentionnées.

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
- 2 MARS 2015
SERVICE COURRIER

SICTOM PEZENAS - AGDE
REÇU LE

05 MARS 2015

Service Courrier

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.



Le Président,

Alain VOGEL-SINGER

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 02/03/2015 et de sa publication le 02/03/2015

A Nézignan l'Évêque, le 02/03/2015

SICTOM PEZENAS - AGDE
REÇU LE

05 MARS 2015

Service Courrier

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

- 2 MARS 2015

SERVICE COURRIER